



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00540

Numéro SIREN : 443 407 325

Nom ou dénomination : SA INVESTS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2016 sous le numéro de dépôt 4103

SA INVESTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 14 delle de la Croix Vautier
14980 – ROTS
RCS CAEN 443 407 325

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2016

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Alain LORGERON, 16 rue Alfred Nobel, Porte d'Espagne – 14123 IFS, de son mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société à l'issue de la présente assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale décide de nommer la société CABINET KRIBS, 2 Rue Jane Addams, Parc Athéna – 14280 SAINT CONTEST, alors commissaire aux comptes suppléant, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Alain LORGERON, commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alain LORGERON, 16 rue Alfred Nobel, Porte d'Espagne – 14123 IFS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme par le Président
Alain SAMSON

